

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 22 juin 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4226-2023 Énergir – Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau visant à desservir le parc industriel de Bécancour/ DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ
N/D : 1001-152

Chère consœur,

Par la présente et considérant la *Décision finale* rendue par la Régie le 15 juin dernier ([D-2023-076](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa demande de remboursement de frais relativement au dossier en rubrique.

Conformément à l'article 36, al. 2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et à la Section X du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, ainsi que suivant les paragraphes 11 et 12 du *Guide de paiement des frais 2020*, le ROÉÉ fait valoir respectueusement que sa participation au présent dossier fut utile aux délibérations de la Régie et que les frais maintenant réclamés sont nécessaires et raisonnables.¹

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE



par : Me Franklin S. Gertler

¹ Voir : [D-2021-098](#)

FSG/bz

p.j. Demande de remboursement de frais du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)

Me Julie Sauriol, Énergir

Dossiers réglementaires Énergir

Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ

Simon Paré-Poupart, Coordination ROÉÉ